



CALVADOS

L'usage de la force, un aveu de faiblesse de l'exécutif !

Numéro 623 - mars 2023

Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

Déposé le 04/04/2023

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Agenda

06 avril

Journée nationale d'action
contre la réforme des retraites

21 avril

Assemblée Générale INDECOSA Calvados

01 mai

Journée internationale de mobilisations
des travailleuses et des travailleurs

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site Internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



Tous les moyens sont bons ! même la répression !

L'exécutif et le président utilisent tous les moyens pour imposer leur réforme des retraites. Après avoir usé de toutes les procédures, certes permises par la constitution mais totalement déloyales vis-à-vis des parlementaires, c'est aujourd'hui la répression qui est à l'œuvre.

Depuis l'adoption par le 49.3, chaque manifestation est encadrée par un véritable déploiement des forces de l'ordre. Alors qu'avant cette mise en place, des centaines de manifestations se sont déroulées dans le calme et en toute sécurité, cette démonstration de force est vécue comme une provocation supplémentaire.

C'est maintenant quasi systématiquement, des coups, des intimidations et des violences un peu partout sur le territoire. Cette déferlante de violences physiques s'abat trop souvent sans distinction sur les manifestants dans les cortèges mais aussi en marge des manifestations sur des personnes qui ont tout simplement la malchance de se trouver au mauvais moment au mauvais endroit ! Ne peut-on dès lors se poser la question d'un état de droit quand un président et son ministre de l'intérieur, n'hésitent pas à envoyer des travailleurs taper sur d'autres travailleurs ?

Ci-dessous : Communiqué de l'intersyndicale du Calvados, envoyé à la presse le 31 mars



**MANIFESTER EST UN DROIT.
HALTE A LA RÉPRESSION !**

L'intersyndicale du Calvados dénonce la violence utilisée pour réprimer le mouvement social contre la réforme des retraites, à Caen comme partout en France.

Depuis le jeudi 16 mars, jour du passage en force du gouvernement par l'utilisation de l'article 49-3, l'intersyndicale du Calvados constate que la politique du « maintien de l'ordre » aprofondément changé.

Le jeudi 23 mars alors que nous étions 45 000 à manifester pacifiquement, le cortège syndical a été chargé et coupé en deux par les forces de l'ordre.

Nous avons ensuite essuyé des tirs de lacrymo, de LBD et de grenades de désencerclement. Dans l'école maternelle à proximité directe de la préfecture, les enfants ont ressenti les effets du gaz, créant une situation de panique à l'heure de la sortie des classes.

En plus de cette démonstration de force, 10 interpellations ont eu lieu, certaines totalement arbitraires. Un militant Caennais a ainsi passé 40h en garde en vue, est passé en comparution immédiate... avant d'être relaxé, car son dossier était complètement vide.



Photo prise lors de la manifestation du 23 mars à Caen (Photo diffusée par la presse)

Cette politique de la peur qui sévit partout en France dans le seul but de démobiliser les opposants à la réforme des retraites doit cesser immédiatement.

Pour autant, nous constatons que, même par la force, le gouvernement échoue à convaincre.

Le nombre de manifestant-es se maintient. L'opinion publique persiste à soutenir les opposantes à la réforme des retraites.

Ce tournant répressif n'aura eu qu'un seul effet visible, celui d'accroître la défiance et la colère des citoyen-nés.

Nous comprenons cette colère populaire, riposte aux résultats sans commune mesure avec la violence, autrement plus grave, du gouvernement.

Si l'intersyndicale regrette que cette légitime colère s'exprime par la dégradation de biens publics, elle reste opposée à toute forme de répression du mouvement syndical.

Le gouvernement est aux abois : plus que jamais l'intersyndicale encourage l'ensemble de la population à se saisir de l'outil syndical, à se mettre en grève, à participer aux actions et à venir manifester contre cette réforme injuste et mortifère.

Elle apporte et continuera d'apporter son soutien inconditionnel aux victimes de la répression.

L'intersyndicale appelle solennellement le gouvernement à retirer cette réforme, seule issue possible vers l'apaisement.



Rassemblement devant la Préfecture de Caen le 30 mars en soutien aux victimes des violences policières

Une mobilisation qui s'inscrit dans la grande histoire sociale !

EDITO



Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados

Soyons fier.es de la CGT !

Une formidable mobilisation sociale organisée par l'ensemble des organisations syndicales est engagée depuis le 19 janvier. Depuis deux mois, ce sont des millions de travailleurs-euses, jeunes, retraité.es qui ont exprimé avec force et dignité leur refus d'un recul de l'âge légal à 64 ans et d'un allongement des trimestres de cotisation.

Les rues de Caen, Lisieux, Vire, Bayeux, Condé, Falaise, Dives ont été envahies de slogans clairs : Travailler plus longtemps c'est non, retrait de la réforme, le capitalisme mène à l'impasse !

Le soutien populaire à ce mouvement social aussi massif qu'exemplaire a fait la démonstration par les grèves dans tous les secteurs professionnels toujours mobilisés et les manifestations que cette réforme des retraites était brutale, injuste et injustifiée pour l'ensemble du monde du travail.

Le gouvernement refuse de retirer son projet, il a dégainé une nouvelle fois le 49-3 méprisant une fois de plus la majorité populaire du pays. A la CGT, nous ne sommes pas résignés et nous adaptons la lutte en écoutant les salarié.es qui s'inscrivent dans un combat de longue durée.

Le gouvernement et sa majorité ne connaissent pas le monde du travail : cette réforme est illégitime, ce déni de démocratie est inacceptable.

Les salaires et les conditions de travail s'invitent aussi dans les actions

La situation devient intenable pour les travailleuses et travailleurs, retraité.es, jeunes ou privé.es d'emploi. Avec eux, la CGT porte avec force que l'augmentation des salaires et des pensions est une nécessité pour vivre dignement, à l'heure où l'inflation dépasse les 6 %.

Nous soutenons également la jeunesse mobilisée contre la précarité et les bas salaires, la sélection à l'université qui la prive de la formation de son choix et une réforme de l'enseignement professionnel dictée par les seuls intérêts du patronat.

C'est le sens de la création du SELA CGT 14 (Syndicat CGT Etudiant.es Lycéen.es et Apprenti.es du Calvados), qui se déploie activement sur les lieux d'études de notre département.

La souffrance au travail est une constante dans de nombreuses entreprises et dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Les témoignages dans les cortèges depuis le 19 janvier, mais aussi les nombreuses permanences menées dans nos syndicats et Unions Locales en attestent.

Sous les coups de boutoir du patronat et au nom de la crise dont ils ne sont pourtant en rien responsables, les travailleurs, partout en Europe, devraient sans rechigner voir laminer leurs droits à la retraite et, plus largement, un ensemble de règles qui ont parfois été conquises de haute lutte.

Dans toute l'Europe, une vaste campagne de culpabilisation se développe aujourd'hui.

Les salarié.s s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher alors que l'analyse objective de cette crise démontre, ô combien, elle trouve son origine dans un mode de développement qui privilégie le capital au détriment du travail.

Fin du monde, fin du mois : même combat !

À cette injustice sociale s'ajoute l'inaction du gouvernement face à la crise climatique, dont les événements dramatiques de cet été en sont l'illustration.

Cette inaction climatique ne fait que renforcer les inégalités puisqu'elle permet aux plus riches de continuer leur mode de consommation, alors même qu'il est le plus destructeur des écosystèmes, et à la plupart des entreprises, en particulier les plus grandes, de continuer à privilégier la logique du profit au dépend du respect des impératifs écologiques et de l'urgence sociale. Pour le capital, ce n'est clairement pas la fin de l'abondance.

L'aggravation de la crise climatique devrait pourtant inciter à agir dès maintenant. Pas seulement pour « s'adapter » aux conséquences du réchauffement climatique, mais surtout pour enrayer la catastrophe en marche. Seule une mobilisation massive des salarié.s, des citoyens, pourra contraindre ce gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent

Vous le voyez, la CGT du Calvados agit sur tous les fronts avec une priorité revendicative, partagée par le monde du travail : **On continue, on ne lâche rien jusqu'au retrait de la réforme Borne-Macron.**





49.3 ou pas :

LA LUTTE CONTINUE !

Contre l'opinion, contre les syndicats, et sans vote. Adoptée au forceps, la réforme des retraites est **rejetée par 95% des travailleuses et des travailleurs.**

Au lendemain du 49.3, **65% des citoyens veulent la poursuite du mouvement.**

La pétition intersyndicale recueille plus d'un million de signatures avec le soutien populaire et celui du monde du travail qui ne se désarme pas. **La lutte continue, il faut une consultation citoyenne.**

L'impulsion de la rue et de l'unité syndicale est telle qu'Emmanuel Macron n'aurait pas eu la majorité pour voter sa réforme des retraites. Le recours au 49.3 révèle un énième désaveu et le succès de la mobilisation populaire.

La France traverse une crise parlementaire et politique majeure, et évidemment que la puissante mobilisation sociale depuis deux mois a énormément pesé sur les positions des députés. Ils ont bien compris combien le monde du travail et la majorité populaire rejettent cette réforme des retraites brutale et injuste.

Depuis les premières manifestations du 19 janvier, des millions de personnes ont défilé sans relâche et dans le calme, semaines après semaines, un peu partout en France.

Elles et ils ont démontré leur farouche opposition au projet de réforme qui décale l'âge de départ à la retraite à 64 ans, fait fi des carrières longues, de la pénibilité au travail, de la précarité des seniors, de l'inégalité hommes-femmes...

Et si tous les salarié.es ne sont pas inscrits dans la grève reconductible, essentiellement pour des raisons financières, le soutien du monde du travail et de la population est là.

Devant la lutte déterminée du monde du travail, de la jeunesse, des retraités, des familles entières, dans le cadre d'une intersyndicale solide, Emmanuel Macron et Elisabeth Borne n'ont pas pu obtenir une majorité à l'Assemblée nationale pour une réforme si contestée et si contestable.

Pourtant, il suffisait d'ouvrir les yeux, de regarder défiler la rue dans de si nombreuses villes, d'analyser les sondages, de compter le nombre de signataires de la pétition intersyndicale en ligne (près d'1,2 million à ce jour), de ne pas rester sourd à la contestation et de ne pas refuser le dialogue avec les organisations syndicales. Bref, d'écouter les citoyens.

Au lieu de ça le président tente de minimiser la crise sociale et politique actuelle dans le pays en réduisant la contestation à une simple incompréhension.

La réponse des travailleurs se fera dans les rues, via des mobilisations et manifestations et dans les entreprises par des mouvements de grève qui s'élargissent et se durcissent dans tout le pays avec de nouveaux secteurs qui rentrent dans l'action à travers des grèves et des ralentissements de production.

Son intervention aura produit l'effet inverse de ce qu'il recherchait, il redonne encore plus d'énergie aux salariés, aux jeunes, aux retraités et même à celles et ceux qui jusque-là n'étaient pas sortis.es dans la rue et qui exaspérés par tant d'entêtement vont finir par le faire !

Il ne voit pas que rien n'entamera la détermination de la population majoritaire jusqu'au retrait : **à nous de lui montrer notre ténacité et notre engagement !**



La section des retraité.es CGT de l'Établissement distribuent un tract au personnel !

Ancien.es salarié.es de l'EPSM et syndiqué.es CGT nous poursuivons notre action au sein de la Section retraité.es du Syndicat CGT de l'hôpital.

Nous sommes donc quelques « Vieux Fourneaux » toujours bon pied, bon oeil pour qui la retraite ne signifie ni la mise à l'écart, ni l'indifférence au monde, en particulier au monde de la santé et tout particulièrement à la psychiatrie où nous avons exercé de nombreuses années.

Lors d'une réunion de la section retraités, le syndicat nous a annoncé le projet de la ville de Caen de faire passer une ligne de tramway en plein coeur de l'Hôpital. Et nous avons été abasourdis en lisant la presse ou en écoutant les infos d'apprendre la décision des Elu.es de Caen la mer !

Après le choc , la révolte ! Car, ayant exercé au sein de l'EPSM, nous avons tout de suite mesuré l'ampleur des problèmes que cette décision allait susciter pour les patient.es et tous les personnels (Soignant.es, Administratifs et Techniques) qui les prennent en charge.

Cette révolte est nourrie aussi par le mépris avec lequel sont traités la Psychiatrie, ses patient.es et ses soignant.es.

Nous sommes pour la plupart d'entre nous d'ancien.nes soignant.es (Aide soignant.es, Infirmier.es, Cadre de santé, Assistante sociale...); Nous savons la dureté du travail quotidien dans les services et nous connaissons les difficultés que les personnels rencontrent aujourd'hui dans l'exercice de leur profession.

Cet exercice est rendu chaque année plus difficile par les politiques d'austérité qui génèrent une protocolisation envahissante et une déshumanisation des soins.



Récemment vous avez connu la dure épreuve du Covid, vous connaissez les pénuries importantes de personnel paramédicaux et médicaux. Nous n'oublions pas la massive suppression des lits qui provoque des problèmes en cascade et met en danger une partie de la population du Calvados.

Aujourd'hui les pouvoirs locaux, avec le passage du tram ajoutent des difficultés supplémentaires qui obèrent l'avenir de l'EPSM.

Rien n'est épargné aux personnels et aux patient.es de cet établissement.

Des perspectives sombres qui ne laissent qu'un choix : celui de la révolte et de la lutte !!

Pour la Section Retraité.e-s CGT EPSM CAEN, Oui les personnels devront se défendre becs et ongles.

Les responsables des décisions qui engagent l'avenir de l'hôpital existent, beaucoup sont au Conseil de surveillance, à l'ARS, à la Direction ... et ils devront rendre des comptes.

La Direction de l'hôpital doit protection au personnel, la Direction de l'ARS doit protection à la population du Calvados .

Aujourd'hui il y a une carence grave dans cette protection et nous ne pouvons qu'être inquietEs pour l'avenir. InquietEs mais pas résigné.es !!

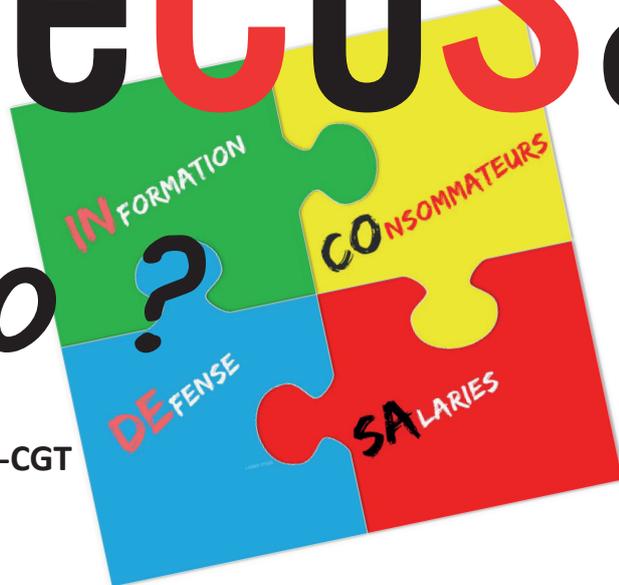
Les retraité.es CGT qui s'expriment dans ce tract veulent ici assurer tous les personnels de leur solidarité, nous sommes à vos côtés et nous serons partie prenante de vos mobilisations futures pour le refus du passage du tram.

Passage du tram : Hôpital en danger !! Ne laissons pas faire !



InDeCoSa

Qu'èsaquo ?



Tous les adhérents de la CGT sont automatiquement affiliés à InDeCoSa-CGT

Pour autant, tout citoyen peut adhérer à InDeCoSa-CGT

InDeCoSa-CGT est à l'écoute des salariés au quotidien

Dans le Calvados l'association tient des permanences :

- Le 1er et le 3ème jeudi de chaque mois de 14h00 à 16h00 à l'UD CGT 8 rue du colonel Rémy à CAEN Tel **02.31.83.68.25**
- Dans les UL CGT de Bayeux et Condé sur Noireau.
- Au CE de Renault Trucks les 1er et 3ème mardi de 13h30 à 14h30.

InDeCoSa-CGT, c'est aussi des élus représentants des locataires chez des bailleurs sociaux :

LES FOYERS NORMANDS : J. LE MAGOERO mail lemagoero.jocelyne@orange.fr

INOLYA : Y. FERNANDEZ mail fernandezyves.cgt14@yahoo.com

PARTELIOS : C. BISSEY mail : bissey.christophe@gmail.com

CDC-HABITAT : J-B. ACUNA mail acunajeanbaptiste@gmail.com

Ce sont aussi des rendez-vous santé au sein du **CHU de CAEN** et **FALAISE**.

En bref les occasions de nous rencontrer sont multiples et diverses. Cette information en est une et notre appréciation sur la situation actuelle renforce le besoin de réagir et de se défendre, car les années se suivent et se ressembleront tant qu'on ne sera pas débarrassé de ce système qui règle notre vie : **le capitalisme !**

Prochaine Assemblée Générale le vendredi 21 avril .



INDECOSA-CGT porte aussi des revendications nationales:

- Une revalorisation significative de tous les salaires et du point d'indice pour la fonction publique.
- Une revalorisation de tous les minima sociaux et des pensions.
- Une TVA réduite pour tous les produits de consommation courante ainsi que sur les charges contraintes (eau, énergie, logement...)
- Le gel immédiat des prix des carburants et du fioul domestique.
- Une refonte de l'indice INSEE qui fasse la distinction entre l'alimentation, l'habillement, le logement (loyer et crédit immobilier), les produits d'hygiène et les autres produits dits « non vitaux ».
- Le retour à l'échelle mobile des salaires qui s'est pratiquée jusqu'en 1982.
- Un secteur de la consommation qui a les moyens d'informer et de défendre les consommateurs / usagers.

H pour Histoire

La chronique de Christian LANGEOIS

Quand la petite histoire rejoint la Grande !

1935, vers la réunification de la CGT

Nous terminions la chronique de février 2023 par la perspective de la reconstitution d'une CGT unique lors du congrès de mars 1936 dans le contexte du Front populaire.

L'accentuation de la politique menée par le gouvernement Laval, au pouvoir depuis juin 1935, impose, dès juillet, une baisse de 10% des salaires des fonctionnaires, tout en alourdissant la pression fiscale.

La lutte contre ces « décrets-lois de misère » achève de cimenter le rassemblement populaire. La fin de l'année 1935 et les premiers mois de 1936 sont marquées par une activité sans précédent des forces populaires, progressistes, qu'elles soient politiques ou syndicales.

Toutes les organisations en touchent d'ailleurs les premiers bénéfices en voyant grossir leurs rangs. Fin 1935, le Parti communiste compte désormais 500 adhérents alors qu'il en comptait moins d'une centaine en 1932 et que doublent les effectifs de la SFIO.

Le 11 novembre 1935, le Front populaire du Calvados tient son premier congrès à la Maison du Peuple de Caen, 28 rue Saint Pierre.

Une centaine de délégués sont présents, mandatés par une vingtaine d'organisations, outre le Parti communiste, la SFIO, le Parti radical, la CGT et la CGTU, on y rencontre les représentants de la Ligue des droits de l'homme, du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, du Secours rouge international, qui deviendra Secours populaire, mais aussi de nombreux comités antifascistes locaux tels que Mondeville, Trouville, Vire, Fleury sur Orne. Tous affirment leur volonté de défendre en commun la paix, le travail et la liberté.

Si la gauche socialiste et communiste domine largement à l'intérieur du rassemblement populaire, la part des Radicaux n'y est pas négligeable, et la Jeune république, que l'on peut résumer en « chrétiens de gauche », finit pas s'accommoder, serait-ce difficilement, de l'anticléricalisme de certains.

Nous l'avons vu dans une précédente chronique, avec quelques retards sur la SFIO et le Parti communiste, les responsables nationaux de la CGT et de la CGTU ont entamé depuis l'été 1935 les discussions entre les deux centrales.

Pas seulement pour un accord d'unité d'action, mais bel et bien pour une réunification, treize années après leur séparation. Est décidé un processus de réunification en commençant par la base.

Avant que le congrès de Toulouse, prévu en mars 1936 ne vienne sceller l'unité, celle-ci doit d'abord se réaliser dans les départements, les UD.

Dans le Calvados, comme dans beaucoup d'autres régions, les cheminots jouent le rôle de locomotive, selon les mots de Jean Quellien, auteur de « le Calvados au temps du Front populaire » éditions du Lys 1996. Depuis bien longtemps, les cheminots confédérés (CGT) et unitaires (CGTU) y ont pris l'habitude de discuter ensemble des problèmes revendicatifs professionnels et même engagé une réflexion sur la construction d'un syndicat unique. La fusion est réalisée dès octobre 1935. Les travailleurs des PTT leur emboîtent le pas en novembre puis les ouvriers du bâtiment à la mi-décembre.

Au niveau départemental les premiers contacts, certes moins liés au quotidien revendicatif, sont moins encourageants. Les vieilles rancunes ont la vie dure, et la CGTU doit céder à des exigences de Marie Langlois dont celle d'exclure Robert Letellier, métallo, également dirigeant communiste, des négociations. La délégation de la CGTU est constituée de Fernand Mirey, ébéniste, conseiller prud'homme, Gaston Baratte, des PTT, et Auguste Loubet de l'usine à Gaz. Les discussions vont pouvoir commencer.

Le 22 décembre 1935, le congrès départemental d'unification s'ouvre sous la présidence du cheminot Edouard Morel.

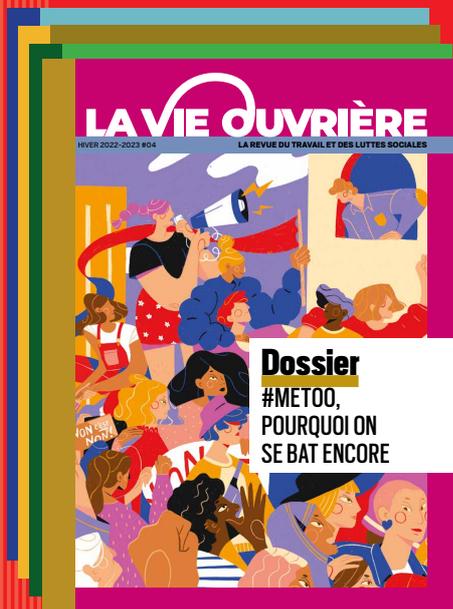
Nous reviendrons le mois prochain sur les conditions de cette réunification, la manière dont elle va se dérouler dans le Calvados.



« Vous avez des observations, suggestions, vous souhaitez participer, vous initier à des recherches sur les femmes, les hommes, les syndicats qui font l'histoire de la CGT dans le département, n'hésitez pas à m'envoyer un petit mot. »
christian.langeois@orange.fr

ABONNEZ-VOUS !

S'INFORMER POUR **AGIR**, **AGIR** POUR GAGNER !



1 an d'abonnement À PARTIR DE 5€ PAR MOIS

- › 4 numéros papier / an
- › Versions numériques
- › nvo.fr en illimité
- › Newsletter hebdo



Abonnez-vous en ligne

Soutenez une presse
syndicale
indépendante et engagée.

BULLETIN D'ABONNEMENT | LA VIE OUVRIÈRE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière, Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél. : 01 49 88 68 50 - abonnement@nvo.fr

Oui, je m'abonne à la Vie Ouvrière papier et numérique (4 n°/an) + accès nvo.fr

Formule VO : 60 €/an Formule VO SOLIDAIRE : 80 €/an

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) _____

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Fédération ou branche professionnelle _____

Tél. _____ Année de naissance _____

Courriel _____

J'accepte de recevoir les offres promotionnelles de l'entreprise de presse La Nouvelle SA La Vie Ouvrière.

Mode de paiement

Chèque de à l'ordre de la Vie Ouvrière n° chèque _____

Banque _____

Prélèvement automatique en : 1 x 60€ 12 x 5€ SOLIDAIRE : 1 x 80€

Offre valable jusqu'au 31/12/2023 en France métropolitaine. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Nouvelle SA La Vie Ouvrière l'entreprise de presse de la Cgt. Elles sont collectées et utilisées à des fins de traitement de votre abonnement. Votre adresse email et postale seront utilisées pour le suivi de votre abonnement, l'envoi de la lettre d'information numérique et de communications dont vous bénéficiez en qualité d'abonné. Ces données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Ces données sont indispensables à ce traitement et conservées pendant 3 ans à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Vie Ouvrière par email à abonnement@nvo.fr ou par courrier à Nouvelle SA La Vie Ouvrière Case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Consultez le site nvo.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Mandat de prélèvement SEPA

Merci de remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et de joindre votre RIB.

Titulaire du compte

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

IBAN _____

BIC _____

Créancier : Nouvelle SA La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Identifiant SEPA : FR87ZZZ632727

Fait le : _____

Signature

Établissement teneur du compte

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

email

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Nouvelle SA La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à (B) votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

Retrouvez toutes nos formules sur nvo.fr

la
cgt